



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 22 juillet 2016

Consommation

Un déluge de vins espagnols sur la France

La progression est impressionnante: en 15 ans, les importations de vins espagnols en France ont bondi de 1 million à 5,4 millions d'hectolitres, vrac et autres vins confondus.

Certes, ces vins de table connaissent peut-être un succès grandissant sur les tables françaises. Mais l'administration hexagonale soupçonne, outre la «francisation» de vins espagnols, un développement des étiquettes trompeuses. «On se retrouve avec des bouteilles dont les noms sur les étiquettes

sonnent bien français et où figure, écrit en tout petit, la mention vin de la Communauté européenne. Si bien que le consommateur ne sait pas ce qu'il boit !» peste dans les colonnes du Parisien Frédéric Rouanet, président du Syndicat des vignerons de l'Aude. Une fraude qui permet de quasiment doubler le prix à l'hectolitre. Et qui déclenche des colères: début juillet, la cave de dégustation d'un des prestigieux domaines viticoles de la commune a été ravagée par un violent incendie d'origine criminelle.



Le colonel Vincent Coste a pris hier la succession du colonel Étienne Faury à la BA 709. PHOTO A. LACALE

En phase de décollage

BASE AÉRIENNE Le colonel Vincent Coste a pris hier la tête du site au moment où se concrétisent plusieurs chantiers stratégiques

PHILIPPE MÉNARD

Le colonel Étienne Faury avait souhaité avancer à juillet le passage de relais du commandement de la base aérienne de Cognac-Châteaubernard, au lieu de septembre. Ce délai ne sera pas superflu pour son successeur, le colonel Vincent Coste, alors que plusieurs dossiers majeurs entrent en phase de concrétisation: la rénovation d'une des deux pistes; l'extension de l'escadron de drones avec l'arrivée en fin d'année du premier appareil américain «Reaper»; mais aussi le choix de l'avion qui remplacera à la fois le TB 30 «Epsilon» de Cognac et l'AlphaJet de Tours, dans le cadre du projet «Fomedec», réformant tout le cur-

sus de formation (lire notre édition du 12 juillet).

Soutenir les hommes

Le colonel Coste a suivi tous ces sujets de près lors de sa précédente affectation. Il a passé cinq années à l'État-major de l'armée de l'Air puis au cabinet du ministre de la Défense. «C'est un poste difficile, où votre travail a été unanimement apprécié», a relevé le directeur des ressources humaines de l'armée de l'Air, le général Claude Tafani, hier. Il a rappelé le parcours brillant de ce soldat de presque 45 ans, qui a participé en temps que pilote de chasse à plusieurs à plusieurs missions de guerre, assuré des expériences de commandement mais connaît également bien les

rouages de l'administration. «Notre métier est jalonné de passages sur le terrain, c'est ce qui fait notre force», relève le colonel Coste, ravi de se retrouver «au cœur de la transformation».

La cérémonie a aussi été l'occasion de saluer le mandat bien rempli du colonel Faury, qui laisse derrière lui des amitiés fortes. Reconnu pour ses qualités humaines, il a suggéré un axe de travail, au moment où les militaires sont très sollicités: faire en sorte «qu'en protégeant les enfants des autres», les militaires soient soutenus pour ne pas négliger leurs propres familles. Le colonel Faury devient adjoint au «bureau des plans» de l'armée de l'Air, à l'État-major, d'où il pourra continuer de couvrir le site de Cognac.

MERPINS

Des tarifs en légère hausse



Les repas à la cantine coûteront quelques centimes de plus. PH.C.G.

Le Conseil municipal s'est réuni lundi pour statuer sur les tarifs de rentrée scolaire. Le maire, Christian Decoodt, a rappelé qu'il existe quatre tranches de quotients familiaux pour la tarification de l'accueil de loisirs. Avec la réforme des rythmes scolaires, le centre de loisirs du mercredi n'est plus concerné que par un seul tarif, celui du mercredi après-midi. Le repas de cantine de ce jour est donc facturé comme celui d'un jour d'école.

Antargaz toujours bloqué

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 %. Ainsi, le prix du repas passe de 2,35 à 2,37 € pour les habitants de la commune et de 2,72 à 2,75 € pour les autres. Concernant la garderie, les tarifs passent de 1,36 € à 1,37 € pour les Merpinois et de 2,04 à 2,05 € pour les autres. Du côté du centre de loisirs, le tarif de base pour une demi-journée évolue de 3,03 à 3,06 €. À noter que ce tarif dépend compte du quotient familial. Le ta-

rif de location des salles municipales a ensuite été abordé. Il est proposé une augmentation de 2 % pour les personnes n'habitant pas la commune. Le coût d'une location sera donc désormais de 572 euros contre 561 euros auparavant. Ce nouveau barème sera appliqué à partir du 1^{er} janvier. Le coût des locations pour les Merpinois est maintenu à 350 euros.

À propos de la salle polyvalente, l'adjoint au maire, Jean-Yves Thibaud, précise que le parquet a été entièrement poncé et revitrifié ce qui induit un temps de séchage. En conséquence, aucune occupation de cette salle ne pourra avoir lieu avant le 6 août. Concernant les expropriations sur le site Antargaz, une famille a accepté la proposition financière des domaines et de l'établissement public foncier. Les quatre autres familles maintiennent le blocage.

Colette Guné

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Cantine et maisons neuves

L'ordre du jour du Conseil municipal de lundi portait, entre autres, sur la revalorisation des tarifs pour la prochaine rentrée scolaire. Concernant la cantine, 60 enfants y prennent leur repas quotidiennement. Le ticket est actuellement à 2,30 €. Les dépenses pour l'année scolaire écoulée ont été de 55 306 euros et la participation des parents s'élève à 15 422 euros, soit une charge pour la commune de 39 884 euros. Le maire, Lilian Jousson, a proposé que le ticket de cantine soit augmenté de 5 centimes soit 2,35 € au lieu de 2,30 €. Le prix du repas adulte sera donc de 4,70 € soit 2 tickets à 2,35 €.

Une aggio sans Rouillac

Le maire a ensuite proposé aux conseillers municipaux de se prononcer sur une future communauté d'agglo à 4 ou à 5 Communautés de communes (CdC), c'est-à-dire en y incluant celle de Rouillac. Le vote s'est fait à bulletin secret. Le résultat après dépouillement : 11 votes sans Rouillac, une abstention et un blanc. Il a ensuite été demandé aux élus de se prononcer pour ou contre la création d'un syndicat d'eau. Les élus se sont exprimés « contre » avec la même répartition que précédemment.

Concernant l'adhésion de la commune au service commun des Archives proposé par Grand Cognac, Lilian Jousson explique que, bien souvent, les archives ne sont pas toujours ran-



Une dizaine de pavillons occuperont bientôt ce terrain à l'entrée du bourg. PHOTO C.G.

gées « logiquement », ce qui induit des pertes de temps lorsque l'on veut

retrouver certains documents. Il faut également tenir compte qu'à la future communauté d'agglomération, il faudra respecter un rangement particulier. Ainsi, les archivistes missionnés par Grand Cognac passeront dans les communes pour une mise en place rationnelle, à partir du 1^{er} août. Ce projet a été validé à l'unanimité par les élus.

Lilian Jousson a ensuite abordé le nouveau lotissement qui va se créer à la Croix-Pringant, avec une capacité d'accueil de 10 pavillons. Il propose à ses conseillers municipaux de valider le transfert des réseaux de voirie et d'assainissement vers la commune pour la mise en viabilité par le lotisseur.

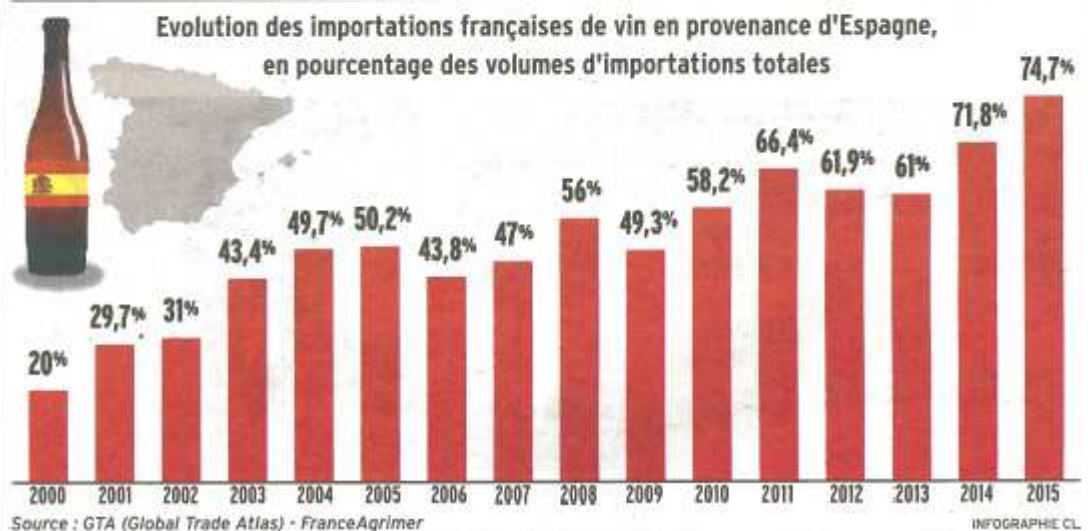
C. G.

Un déluge de vins espagnols sur la France

La progression est impressionnante: en 15 ans, les importations de vins espagnols en France ont bondi de 1 million à 5,4 millions d'hectolitres, vrac et autres vins confondus.

Certes, ces vins de table connaissent peut-être un succès grandissant sur les tables françaises. Mais l'administration hexagonale soupçonne, outre la «francisation» de vins espagnols, un développement des étiquettes trompeuses. «On se retrouve avec des bouteilles dont les noms sur les étiquettes

sonnent bien français et où figure, écrit en tout petit, la mention vin de la Communauté européenne. Si bien que le consommateur ne sait pas ce qu'il boit !» peste dans les colonnes du Parisien Frédéric Rouanet, président du Syndicat des vignerons de l'Aude. Une fraude qui permet de quasiment doubler le prix à l'hectolitre. Et qui déclenche des colères: début juillet, la cave de dégustation d'un des prestigieux domaines viticoles de la commune a été ravagée par un violent incendie d'origine criminelle.



■ Il y a un mois, le Royaume-Uni votait pour sortir de l'Union européenne ■ Les Britanniques installés en Charente s'inquiètent pour leur avenir ■ Certains entament les démarches pour devenir français.



Paulette Jones est conseillère municipale à Saint-Fort-sur-le-Né. Elle veut demander la nationalité française, de continuer à œuvrer pour sa commune. Photos R. Joubert

Beaucoup de démarches

Les conditions pour demander la naturalisation sont les mêmes pour les Anglais que pour n'importe quel ressortissant étranger. Ceux qui vivent en Charente doivent faire leurs démarches auprès de la plateforme interdépartementale des naturalisations, à la préfecture des Deux-Sèvres (1). Les Britanniques majeurs installés depuis plus de 5 ans en France peuvent en faire la demande. Il faut en plus justifier, si l'on a moins de 60 ans, d'un niveau de français B1.

Ce niveau est certifié par des organismes agréés. Il faut rajouter à cela le coût de la traduction des papiers administratifs nécessaires. Les prix sont librement fixés par chaque traducteur agréé. «En général, le tarif, pour un seul acte complet, tourne autour de 35 à 40 euros», assure Norah Chollet, interprète agréée installée à Angoulins (17).

Il faut également pouvoir justifier de son revenu, de son activité, de son domicile. Il faut enfin signer une charte des droits et des devoirs français. Et passer un entretien d'assimilation au cours duquel sont testées des connaissances sur la culture et l'histoire de France.

(1) <http://www.deux-sevres.gov.fr/Demarches-administratives/Naturalisations>

Ils veulent devenir frenchies

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charente101re.fr

C'est été, elle va réviser l'histoire de France. Charlemagne et sûrement un peu de grammaire aussi. Paulette Jones, anglaise de 58 ans, est installée depuis 7 ans à Saint-Fort-sur-le-Né. Dès la rentrée, elle entamera les démarches pour acquérir la nationalité française. Elle veut ainsi sécuriser son installation ici, sans attendre. «Je ne veux pas perdre de temps, je pense que le Brexit va s'accélérer, que Theresa May (Première ministre du Royaume-Uni) va vouloir faire les choses très vite et après, on ne sait pas comment ça va se passer», dit-elle dans un français parfait.

Lors du référendum du 23 juin, les Britanniques ont majoritairement choisi de sortir de l'Union européenne. Elle, elle a voté «remain». Pour rester. «Je pense qu'à peu près tous les Anglais qui vivent en France ont voté comme moi. Quand j'ai appris le résultat, j'étais complètement choquée.» Depuis ce coup de tonnerre, certains sujets d'Elisabeth II, parmi les 6500 de Charente, songent sérieusement à devenir français. De peur de ne plus être européens et de ne plus pouvoir vivre, travailler et être soignés comme tels ici.

Devenir français, rester européens

Avec l'éventualité du Brexit, Paulette Jones craint de ne plus pouvoir participer au conseil municipal de Saint-Fort-sur-le-Né, où elle siège depuis 2014. «Les Européens peuvent voter aux élections locales. Mais si je ne suis plus européenne, alors je ne peux plus voter. Et si je ne peux plus voter, je

ne peux plus être au conseil municipal. Et ça, je ne veux pas !» En novembre, elle va passer un examen de français. Un premier pas nécessaire vers la carte d'identité tricolore (lire encadré). «Tout de suite après avoir eu mon diplôme, je fais les papiers.»

»

On a soudain pris conscience qu'on était des immigrés.

Français oui, mais pas moins Britanniques pour autant. Les Grands-Bretons de Charente gardent quand même une partie de leur âme outre-manche. «Il ne s'agit pas d'abdiquer la nationalité britannique. Y renoncer serait une chose trop complexe, je préférerais avoir la double nationalité», explique ainsi Graham McAdam. Ce sexagénaire vit non loin de Pressignac depuis trois ans avec son épouse. Pas une durée suffisante pour demander la nationalité française. Mais d'ici à ce que le Brexit soit consommé, les 5 ans de résidence réglementaires sur le territoire national se seront, espère-t-il, écoulés. Il demandera alors la nationalité française. «En tant que retraités, nous sommes très inquiets pour notre statut si le Royaume-Uni sort de l'UE. Continuerons-nous à toucher la même pension ? s'interroge-t-il. La valeur de la livre s'est déjà effondrée et nous avons déjà perdu de l'argent.» Graham McAdam craint aussi une «bad réaction» du gouvernement français d'ici 2 ou 3 ans, si le Brexit

est effectivement acté. «Pour le moment, notre couverture maladie est prise en charge par le Royaume-Uni grâce à des accords avec la France. Si nous ne sommes plus Européens, allons-nous devoir payer?»

«Je suis anglaise -charentaise»

Fiona Nunn, de Saint-Maurice-des-Lions, est également décidée à devenir française. Le vote des Britanniques a résonné pour cette Écossaise, professeure à la retraite, comme une angoisse: «Nous aimons la vie ici, nous voulons rester en Charente. Mais il nous faut avoir accès à l'assurance maladie. Il faut aussi que notre pension ne soit pas dévaluée.» Elle conserve précieusement tous les documents qu'elle pense lui être utiles pour prouver qu'elle habite bien ici: factures, taxes et papiers de la maison. Son mari, Anglais, prend des cours de français à Confolens.

«En fait, on a soudain pris conscience que l'on est des immigrés», explique Amy Bowring, une jeune femme qui a peur qu'on soit mal vu aussi, le FN pourrait s'en saisir, dire que les plus pauvres des Britanniques veulent devenir Français pour les aides.» Cette Anglaise de 33 ans vit en Charente depuis 1993 et l'âge de 9 ans. Elle est installée comme médecin à Saint-Angeau: «Depuis le résultat du référendum, on m'a fortement conseillé de demander la nationalité française. Ce serait aussi pour moi une manière de légitimer ma présence ici. Je me considère comme une anglaise-charentaise», assure-t-elle. Amy Bowring n'a pas pu participer au référendum car elle vit en France depuis plus de 15 ans. «Mais je ne



Amy Bowring veut devenir française pour faciliter la naturalisation de ses enfants.

peux pas voter non plus ici aux élections nationales. A un moment donné, on se sent apatride. Le référendum a accéléré ma décision de devenir française.» Cette décision, elle la prend aussi en pensant à sa famille. «Si je deviens française, pour mes trois enfants ce sera plus facile.» Daniel, son époux, n'est pas encore engagé dans cette démarche vers la naturalisation: «J'attends de voir ce que le Brexit va donner précisément.» Dans l'attente, persiste l'anxiété liée à l'incertitude. Une inquiétude qu'Amy Bowring partage au sein d'un groupe facebook où s'expriment et s'entraident

3 000 Britanniques de France. Et que Daniel Soupizet, maire de Lesterps, entend aussi beaucoup sur sa petite commune qui héberge 42 familles britanniques. «Nous, on sera toujours contents de les accueillir», tient à réaffirmer l'édile, «ils sont importants pour la vie et pour l'économie de la commune.» À tel point qu'à la rentrée, le conseil municipal de Lesterps organisera une soirée de fraternisation avec les ressortissants britanniques. «On veut leur faire passer un message d'amitié, pour qu'ils se sentent à l'aise, juste un pot tout simple pour échanger.» Une manière charentaise de leur dire «we love you.»

Chiffre

86 700 €

C'est le coût du chantier d'entretien que lance lundi prochain le Département de la Charente sur le viaduc de l'Angulienne. Des travaux d'entretien sur l'ouvrage amarré sur la D1000, sur les communes de Dirac et de Soyaux. L'opération fait suite aux résultats de l'inspection détaillée réalisée en 2015 qui avait permis d'identifier un certain nombre de «petits désordres sans incidence sur la structure mais nécessitant des réparations pour garantir un bon fonctionnement de l'ouvrage et assurer sa pérennité», précise le Département. Les réparations seront réalisées en deux temps sous circulation alternée manuelle. La première phase, lundi 25 et mardi 26 juillet consistera



en une réfection de la couche de roulement sur le viaduc par l'entreprise Eurovia. La deuxième, du lundi 1^{er} au vendredi 5 août, permettra de réparer les joints de chaussée et de reprendre le caniveau d'asphalte pour recueillir les eaux de la chaussée. Les 86 700 € engagés dans l'opération sont totalement pris en charge par le Département.

■ Biocoop

Le magasin bio va déménager. Après plusieurs mois de discussions, Dominique Barthod, la gérante du magasin Biocoop installé depuis douze ans à Châteaubernard, 8 rue du Boitou (avenue de Barbezieux), a reçu les clés des bâtiments qui abritaient l'ancien Lidl, 137 avenue Victor-Hugo. «Le groupe Lidl a son siège en Allemagne et certaines démarches ont été un peu longues mais c'est fait», indique-t-elle, «soulagée». La signature est officiellement intervenue la semaine dernière. Locataire depuis 2002, le Biocoop qui existe sous la forme d'une Scop (Société coopérative de production) devient propriétaire et se rapproche du centre-ville de Cognac, profitant aussi d'un axe plus passant que l'avenue de Barbezieux. Les travaux vont débuter dans les prochains jours pour une ouverture prévue à la rentrée.

■ BA 709 COGNAC-CHÂTEAUBERNARD

Le colonel Vincent Coste prend les rênes de la base



Vincent Coste (à gauche) a pris le relais de Etienne Faury sous l'œil bienveillant du général de corps Claude Tafani.

Photo G.B.

Ils sont nés en août 1971, sont mariés et pères de famille de trois enfants, colonels tous les deux et pilotes de chasse de formation. Ils ont depuis hier un autre point commun: ils auront dirigé la BA 709 de Cognac-Châteaubernard. Le colonel Etienne Faury ces deux dernières années, le colonel Vincent Coste au moins les deux à venir.

Ces deux militaires de haut rang se sont passés le relais lors d'une cérémonie militaire de prise de commandement présidée par le général de corps aérien Claude Tafani. Auparavant adjoint au chef de la cellule préparation de

l'avenir au cabinet militaire du ministre de la Défense, Vincent Coste est un pur produit de l'Armée de l'air. Formé à Salon-de-Provence et Tours, il a notamment été commandant d'escadrille et de l'escadron de chasse 1/2 Cigognes de Dijon, avec dans son cockpit 24 missions de guerre en Libye. Un parcours sur le théâtre d'opérations extérieures qu'il partage aussi avec son prédécesseur qui, lui, rejoint l'état-major des armées à Paris où il retrouvera celui qu'il avait remplacé en 2014, le colonel Antoine Guillou, présent hier et décoré du grade d'officier de la Légion d'honneur.

«La Roche à Foucauld» investit la cité ducale

Un village médiéval plus vrai que nature. Des recettes et des banquets d'époque. Des animations à foison... La fête sera belle ce week-end.



Le camp des chevaliers l'Ost de La Roche sera à nouveau une des attractions phare des festivités.

Photo archives CL

Oyez, oyez braves gens! Demain et dimanche à La Rochefoucauld, à l'ombre de la Perle de l'Angoumois, le village médiéval d'irréductibles Rupificaldiens accueillera petits et grands pour un voyage dans le temps qui s'annonce inoubliable.

«La Roche à Foucauld» est désormais devenue un rendez-vous incontournable pour tous les habitants de Charente et même au-delà. Pour cette cinquième édition, dès 10h30 ce samedi matin, le seigneur de La Roche visitera son fief. Suivi de sa cour, il défilera dans les rues de la cité en musique, à l'heure du marché. Puis dès 12h, les grilles du parc s'ouvriront pour deux jours de fêtes. Pas moins de cinq compagnies ont été retenues pour animer le site, sans compter les artisans d'art et les animations médiévales qui ont fait la renommée de cet événement festif.

Et puis le président Christophe Richard et ses bénévoles ont une nouvelle fois fait la part belle aux enfants: «L'aire de jeux médiévaux et la grotte de la sorcière leur sont

tout spécialement dédiées. Une grande partie de ce travail est d'ailleurs due à Jean-Claude Garnaud, un de nos plus fidèles bénévoles au sein des "Rupificaldiens". Et comme l'an passé, des balades à dos de poney seront proposées à tous les mêmes.»

Deux banquets au menu

Enfin, la fête ne serait pas complète sans la présence des gueux avec leurs simagrées et du bourreau et de ses inquiétants outils. Sans oublier bien sûr le grand spectacle du samedi soir.

Dans le parc illuminé, les différentes compagnies présentes - «L'Ambroisie»; «Afikamaya»; «Mandalas»; «Tempradura» et «Les Golliards» -, animeront le site à partir de 21h30, en représentations et en musique.

Quant aux gourmets, ils vont être vraiment gâtés. En effet cette année, face au succès rencontré par le traditionnel banquet médiéval du samedi soir et pour satisfaire toutes les envies, un deuxième repas est

»
L'aire de jeux médiévaux et la grotte de la sorcière sont tout spécialement dédiées aux enfants.

organisé le dimanche à midi. Du «pasté» au cochon à la broche, en passant par l'inévitable limonia et une ritournelle pomme pain d'épice, les cuisiniers se sont surpassés pour régaler les convives.

«La Roche à Foucauld» promet donc à la fois pour demain et dimanche le plein de bonheur, qu'il soit spirituel, festif ou bien encore gastronomique.

Murielle GARNAUD

Ouverture du site: demain de 12h à minuit; dimanche de 10h à 19h. Infos auprès de l'office de tourisme au 05 45 63 07 45. Tous les renseignements sur www.larocheafoucauld.fr

La loi Travail attend ses décrets

Adoptée à coups de 49-3, la loi Travail devra encore attendre la publication des décrets d'application avant une entrée en vigueur estimée, par les plus optimistes, à début 2017

Voici les principales mesures de la loi travail définitivement adoptée par le Parlement, faute de dépôt d'une motion de censure 24 heures après un ultime recours au 49-3 mercredi.

Temps de travail

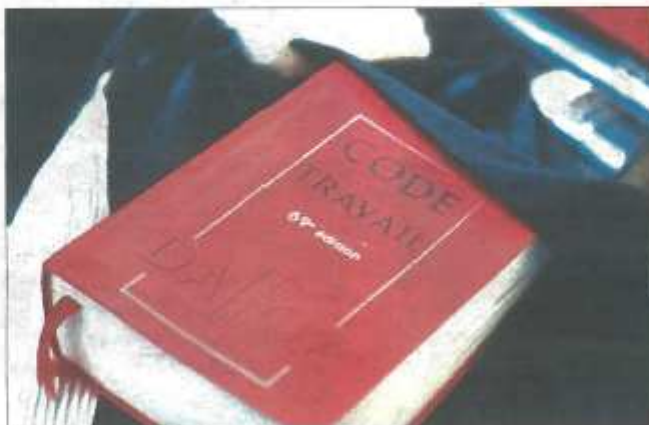
La durée légale du travail reste de 35 heures. Sur l'aménagement du temps de travail, les accords d'entreprise primeront dans la plupart des cas sur les conventions de branche. En l'absence d'accord d'entreprise, celui de la branche s'appliquera, ou à défaut la loi.

Passer à une moyenne hebdomadaire de travail de 46 heures (au lieu de 44) sur 12 semaines, qui nécessite actuellement un accord de branche et décret, sera possible avec un accord d'entreprise.

Pour la majoration des heures supplémentaires, l'accord d'entreprise primera sur l'accord de branche. Le taux ne pourra pas être inférieur à 10%. Les branches, qui pratiquent généralement 25%, perdront leur pouvoir de «verrou». Faute d'accord, la loi prévoit une majoration de 25%.

Branches professionnelles

A l'exception des questions de temps de travail, leur rôle a été renforcé. Sur six thèmes, au lieu de quatre actuellement, l'accord d'entreprise ne pourra faire moins bien que la branche (socle fondamental): les salaires minima, les classi-



Une commission chargée de proposer au gouvernement d'ici à deux ans une réécriture de l'intégralité du Code du travail va être constituée. Photo archives AFP

fications, la protection complémentaire, les fonds de la formation professionnelle, auxquels s'ajoutent l'égalité professionnelle et la pénibilité.

Pour les autres domaines - hors temps de travail et socle fondamental - une négociation devra s'engager dans chaque branche pour définir les thèmes sur lesquels les accords d'entreprise ne pourront être moins favorables.

Concernant l'emploi saisonnier, les branches négocieront les modalités de reconduction des contrats.

Congés

Le congé d'un salarié en cas de décès d'un enfant passe de deux à cinq jours. Celui pour la mort des parents et beaux-parents, d'un frère ou d'une sœur, passera d'un à

deux jours.

La période d'interdiction du licenciement pour les mères revenant avec un congé maternité sera allongée de 4 à 10 semaines.

Licenciement économique

Les critères des licenciements économiques sont précisés et différenciés selon la taille des entreprises.

Il pourra y avoir licenciement économique en cas de «baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaires», en comparaison avec la même période de l'année précédente. Il faudra que cette baisse soit d'au moins un trimestre pour une entreprise de moins de 11 salariés, deux trimestres consécutifs pour une entreprise de 11 à 49 salariés, trois trimestres pour une

entreprise de 50 à 299 salariés, quatre trimestres pour une entreprise de 300 salariés et plus. Le périmètre des difficultés économiques d'une entreprise restera fixé par la jurisprudence.

Référendum d'entreprise

Un accord d'entreprise devra être «majoritaire» (signé par des syndicats représentant plus de 50% des salariés aux élections professionnelles). Faute de majorité, pour valider l'accord, les syndicats minoritaires (représentant plus de 30%) devront demander un référendum.

Compte personnel d'activité

Le CPA regroupera, à partir de 2017, le compte personnel de formation (CPF), le compte pénibilité et un nouveau «compte d'engagement citoyen». Ce dernier sera ouvert aux retraités. Le plafond du CPF monte de 150 à 400 heures pour les salariés sans diplôme.

Garantie jeunes

Pour les jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation, généralisation dès 2017 du «droit» à la garantie jeunes, sous condition de ressources: accompagnement vers l'emploi et allocation mensuelle de 461 euros, pendant un an. Pour les moins de 28 ans diplômés depuis moins de quatre mois, création d'une aide financière à la recherche du premier emploi.

■ SOCIAL

L'Etat ampute le budget de Pôle emploi

La subvention de l'Etat à Pôle emploi a été réduite de 30 millions d'euros, créant des remous au conseil d'administration (CA) de l'opérateur qui a rechigné à voter le budget rectificatif. Le budget révisé pour 2016, qui a finalement été adopté mercredi par le CA de Pôle emploi, inclut une subvention publique de 1,477 milliard d'euros, au lieu des 1,507 milliard prévus dans la convention tripartite Etat-Unédic-Pôle emploi, a indiqué Michel Beaugas, l'administrateur FO.

Cette baisse de 30 millions «s'inscrit dans un effort général d'économies de tous les opérateurs de l'Etat pour finan-



cer le plan d'urgence pour l'emploi» annoncé en janvier, explique le ministère du Travail. Elle «ne vient pas en déduction des services aux demandeurs d'emploi, mais c'est une économie sur le fonctionnement interne de Pôle emploi», ajoute-t-on. Cette somme est notamment compensée par une «économie de 22 millions d'euros» réalisée par Pôle emploi «suite à l'annulation de son accord de classification des emplois», précise-t-on. Signé fin 2014 par la direction, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, l'accord avait été invalidé par l'opposition de trois syndicats (CGT, FO et SNU), une opposition avalisée en janvier dernier par la cour d'appel de Paris. La diminution de la subvention ne pèserait pas sur le résultat» comptable.